



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de Mont-Arance-Gouze-Lendresse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

Vu la demande de l'association GUIT & GUITAR pour l'organisation de Mont Festival se déroulant le samedi 01 juin 2024,

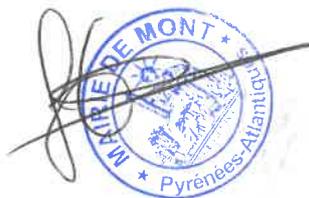
### **A R R Ê T É**

**Article 1** – La Commune de Mont met à disposition le boulo-drome à destination de l'association GUIT & GUITAR, interdit la circulation et le stationnement sur la place de la Mairie du vendredi 31 mai à 8h00 au lundi 03 juin 2024 au matin pour l'organisation de Mont Festival.

**Article 2** - Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché à la mairie et sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de l'association GUIT & GUITAR

Fait à Mont le 27 mai 2024,  
Le Maire,



Jacques CLAVÉ